

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

Les U.L.I.S., dispositifs ouverts, constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orientés en U.L.I.S. sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Les U.L.I.S. constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

L'organisation des U.L.I.S. correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves en situation de handicap présentant des :

- TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales ;
- TSLA : troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- TFM : troubles des fonctions motrices ;
- TFA : troubles de la fonction auditive ;
- TFV : troubles de la fonction visuelle ;
- TMA : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).

Les Ulis permettent aussi de faire bénéficier les élèves de meilleures conditions d'accompagnement rééducatif ou thérapeutique, par la signature de conventions entre l'établissement scolaire d'accueil et des établissements ou services spécialisés intervenant, si nécessaire, au sein même de l'établissement scolaire.

L'orientation en Ulis est notifiée par la commission des droits et de l'autonomie (MDPH). **L'affectation des élèves en ULIS est du ressort de l'Education nationale.**

Les Ulis bénéficient le plus souvent d'un auxiliaire de vie scolaire collectif (AVSCo) placé sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant coordonnateur de l'Ulis et sous l'autorité du chef d'établissement. Leur action, dans la classe ou en dehors de la classe, est destinée à faciliter la vie quotidienne des élèves porteurs de handicap au sein de l'établissement scolaire.

M.A.J. le 14/03/2017

Dans cette rubrique

- [La maison départementale](#)
- [La scolarisation](#)
- **[Les dispositifs](#)**
- [L'apprentissage](#)
- [Les interlocuteurs](#)
- [Les références](#)
- [L'accompagnement](#)

Les ULIS de l'académie de Nantes

[Loire-Atlantique](#)
[Maine-et-Loire](#)
[Mayenne](#)
[Sarthe](#)
[Vendée](#)

À télécharger

[Circulaire du 21 août 2015](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37